

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66-147/SPCG accordant à M. Jean Abdou la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard Bonheure (lots n° 13 et 15, titre foncier n° 929)

n° 66-147/SPCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
19 novembre 1967

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1967

Date du numéro
1 janvier 1967

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Jean Abdou, commerçant, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.225 mètres carrés, sise à Djibouti, boulevard Bonheure (lots n° 13 et 15) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 929. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté: Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.